

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023

Délibération n°2023-09-25

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

Objet : Environnement - Eau - Attribution marché de travaux de doublement conduite Jassoux

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i>) - Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Affichage : 06/10/2023

Mme Valérie PEYSSELON rappelle que par délibération n°2023-03-12 du 2 mars 2023, le conseil communautaire a autorisé le lancement du marché de travaux pour le doublement de la conduite Alimentation en Eau Potable de Jassoux entre la station de pompage de Jassoux à Saint-Michel-sur-Rhône et le réservoir de Périgneux à Chuyer, avec une estimation des travaux à hauteur de 2 050 000 € HT.

Le marché a été lancé par procédure adaptée, ouverte à la négociation éventuelle avec une date limite de réception des offres au 22 août 2023.

Le marché est alloti en 3 lots :

01	Partie basse, de la station de pompage jusqu'au pied du cône
02	Partie intermédiaire, du pied du cône jusqu'à Piaton
03	Partie haute, de Piaton jusqu'au réservoir de Périgneux

Offres réceptionnées :

Lot 1 : 2 offres

- Entreprise SADE CGTH
- Groupement SOGEA/EUROVIA/MOUTOT

Lot 2 : 4 offres

- Groupement MOLINA/CHEVAL TP
- Entreprise SADE CGTH
- Entreprise MONTAGNIER TP
- Groupement SOGEA/EUROVIA/MOUTOT

Lot 3 : 3 offres

- Entreprise SADE CGTH
- Entreprise MONTAGNIER TP
- Groupement SOGEA/EUROVIA LMTP/MOUTOT

La Commission des marchés publics réunie le 5 septembre 2023, a proposé de valider le classement du rapport d'analyse des offres pour le lot 1 et le lot 2 et d'engager une négociation avec les trois entreprises pour le lot 3.

Suite à la négociation, le Groupement SOGEA RHONE ALPES/EUROVIA LMTP/MOUTOT GENIE CIVIL a fait la meilleure offre.

Le montant prévisionnel total des travaux suite à la consultation s'élève à : 1 966 370.25 € HT.

Il est proposé au Conseil communautaire

- D'attribuer les lots de la consultation ainsi :
 - Lot 1 : Partie basse, de la station de pompage jusqu'au pied du cône / Attributaire : GROUPEMENT SOGEA RHONE-ALPES/EUROVIA LMTP/MOUTOT GENIE CIVIL / Montant : 485 193.65 € HT,
 - Lot 2 : Partie intermédiaire, du pied du cône jusqu'à Piaton / Attributaire : SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique / Montant : 290 858.00 € HT,
 - Lot 3 : Partie haute, de Piaton jusqu'au réservoir de Périgneux / Attributaire : Groupement SOGEA RHONE ALPES/EUROVIA LMTP/MOUTOT GENIE CIVIL / Montant : 1 190 318.60 € HT,
- D'autoriser M. le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Attribue les lots de la consultation ainsi :
 - Lot 1 : Partie basse, de la station de pompage jusqu'au pied du coteau /
Attributaire : GROUPEMENT SOGEA RHONE-ALPES/EUROVIA
LMTP/MOUTOT GENIE CIVIL / Montant : 485 193.65 € HT,
 - Lot 2 : Partie intermédiaire, du pied du coteau jusqu'à Piaton / Attributaire : SADE
Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique / Montant : 290 858.00 € HT,
 - Lot 3 : Partie haute, de Piaton jusqu'au réservoir de Périgneux / Attributaire :
Groupelement SOGEA RHONE ALPES/EUROVIA LMTP/MOUTOT GENIE CIVIL /
Montant : 1 190 318.60 € HT,

- Autorise M. le Président à signer les marchés ainsi que tout document relatif à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230928-2023_09_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Affichage : 06/10/2023